

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 05 novembre 2014

CONCEPTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

4- INTERMODALITE

4.1- Approbation du marché complémentaire M2014-009 pour l'étude de positionnement des stations et tunnel de la troisième ligne de métro dans le périmètre du pôle d'échange multimodal de Matabiau.

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICQVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

1. Contexte

Les études liées à l'évolution du pôle d'échange Matabiau et au projet urbain associé sont menées sous l'égide d'un partenariat associant l'Etat, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute Garonne, la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, le SNCF, RFF et le SMTC. Trois types d'études sont menés en parallèle et de manière coordonnée :

- le plan guide urbain,
- les études ferroviaires,
- le pôle d'échanges.

Une première phase d'études a permis de valider, fin 2012, un Schéma Directeur du pôle d'échange organisé principalement autour de la desserte en transports en commun, et, en particulier, des projets de tram canal et de BHNS.

Les évolutions de ces projets et les nouvelles orientations politiques viennent réinterroger ce Schéma Directeur, en particulier en faveur d'une troisième ligne de métro desservant le secteur des activités aéronautiques, le projet TESO et le Sud-Est de l'agglomération.

2. La mise à jour du Schéma Directeur

La réalisation du projet de PEM sera échelonnée avec **trois horizons** :

- l'« **horizon SEA** » en référence à la mise en service de la LGV Tours – Bordeaux, soit 2017. A cet horizon également, du matériel roulant à grande capacité sera mis en service sur des lignes TER desservant le pôle,
- l'« **horizon GPSO** », qui correspond à l'arrivée de la LGV Bordeaux – Toulouse, et la livraison des premières opérations urbaines, 2024,
- l'« **horizon cible** », qui correspond à la configuration finale du PEM, après reconfiguration de l'ensemble des emprises et fonctionnalités ferroviaires et réalisation de tous les ouvrages et aménagements projetés.

Le respect de ces échéances induit des contraintes sur le calendrier des études du pôle d'échange et les partenaires du projet se sont donnés pour objectif de **mettre à jour le schéma directeur pour la fin de l'année 2014**.

Dans sa mise à jour, le schéma directeur devra intégrer les orientations du plan guide urbain et la desserte par la troisième ligne de métro.

3. Des études à réaliser pour préserver la faisabilité technique du projet de métro dans le périmètre du pôle d'échange

Les études de la 3^{ème} ligne ne seront pas réalisées dans un planning compatible avec le planning du PEM. Aussi, il est proposé d'effectuer rapidement une analyse de la faisabilité d'un ou plusieurs scénarios de desserte du pôle par la troisième ligne de métro cohérents avec le projet de PEM.

Ces études permettront de fournir des éléments pour avancer dans les études préliminaires du pôle d'échange sans attendre les études techniques de la troisième ligne et sans obérer la faisabilité de celle-ci.

4. Un marché complémentaire au marché des études préliminaires du pôle d'échange

Pour répondre à ce besoin, une consultation a été lancée selon la procédure négociée précédée d'une mise en concurrence passée en application de l'article 144-II.6 du Code des marchés publics.

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa date de notification.

La Commission d'Appel d'Offres du 05/11/2014 a décidé d'attribuer le marché à la société ARCADIS pour un montant de 39 800 € H.T.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

*

**

Le Comité Syndical :

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME. MARTI, MM. MOUDENC (pouvoir), RAYNAL (pouvoir), TRAUTMANN, MME. TRAVAL, MICHELET, MM. LAFON, BACOU, LERY, MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Abstention : M. AREVALO.

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à signer le marché n° M2014-009 avec la société ARCADIS pour un montant de 39 800 € H.T. et le cas échéant les avenants au marché n'entraînant pas d'augmentation du montant du marché.

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses sont inscrites au chapitre 20 du budget 2014 et suivants du SMTC.

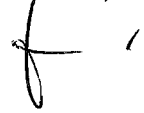
ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ensemble des membres du Comité Syndical

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus;

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

